

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 JUILLET 2018

Date de la convocation :

12 juillet 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le 17 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme CHOPIN

Etai(en)t absents : M. LARDEUX

Secrétaire de séance : M. LAURENT

D2018-25 : TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES 2018/2019

Le conseil municipal, après délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018/2019 :

Cantine :	Repas enfant	3.87 €
	Repas adulte	6.57 €

Accueil périscolaire :	QF ≤ 814 €	2.10 € de l'heure
	QF > 814 €	2.61 € de l'heure

Conformément à ce qui est indiqué dans le règlement intérieur remis à chaque famille, toute demi-heure commencée est due. Cela s'entend à chaque plage de garderie (matin et/ou soir) et pour chaque enfant.

Le justificatif et/ou le numéro d'allocataire CAF ou MSA sera demandé ; en l'absence de cet élément au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 19 juillet 2018.
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180717-D2018-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018

Publication : 19/07/2018